



Delai de prescription d un titre executoire

Par **belouahad rachid**, le **29/11/2016** à **16:18**

Bonjour.....Un jugement contradictoire datant du 04/07/2016..a annuler la revocation d un fonctionnaire..et a ordonne sa reintegration avec le paiement de ses salaires depuis sa revocation jusqu a sa reintegration..la revocation date..du 08/09/2015..jusqu a ce jour l administration n a pas execute de son plein gre ce jugement executoire..ni le fonctionnaire n a pas non plus signifie par huissier ce jugement ..sachant que ce titre comporte 2 volets...la reintegration et le paiement des arrieres salaires.. la question ...combien de temps peut garder ce titr valable..?..

Par **trennec**, le **04/12/2016** à **13:20**

Bonjour,
L' administration dispose de deux mois pour exécuter le jugement. Si deux mois après sa notification le jugement n'est toujours pas exécuté, les intérêts des sommes dues sont augmentées de cinq points. Pour ce qui concerne la réintégration, il existe une procédure d'exécution à mettre en œuvre devant le tribunal.

Par **belouahad rachid**, le **04/12/2016** à **21:30**

Bonjour
La question est la validite de ce titre executoire .et pour combien de temps le fonctionnaire peut recouvrir des creances salariales posterieurs a ce jugement..qui date du 04/07/2016..avant de la notifie par un huissier....la revocation date du 08/09/2015..

Par **trennec**, le **04/12/2016** à **21:52**

En contentieux administratif il n'y a pas d'obligation de notifier par huissier puisque le jugement est directement notifié aux parties. Le titre exécutoire est constitué par le jugement que l'administration a reçu en lettre RAR.

Par **belouahad rachid**, le **05/12/2016** à **15:18**

Bonjour.

Dans la grosse exécutoire il y a une injonction à payer les salaires du fonctionnaire depuis sa révocation qui date du 08/09/2015..jusqu'à sa réintégration..en sachant qu'il ne peut être payé sans notification par huissier..l'administration n'a pas exécuté volontairement ce jugement..et le fonctionnaire fait perdurer ce jugement favorable ..mais jusqu'à quand.?..le jugement date du 04/07/2016..